



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION  
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 84  
Présents à la séance : 39  
Représentés (pouvoirs) : 6

Date de première convocation : 03/05/2019  
Date de deuxième convocation : 10/05/2019

Date de l'affichage par extrait de la  
présente délibération : 29/05/2019

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL  
DU 16 MAI 2019**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SYNDICAT MIXTE DU  
SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE SEIZE MAI**

**Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. René MOREAU, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 10 mai 2019 qui ne s'est pas tenu faute de quorum.**

**Etaient présents ou représentés :**

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : C. DELORME, J-P. BELLET représenté(e) par JC. VALLIER, J-F. CONTOZ, J. PUGET représenté(e) par JF. CONTOZ, M-J. DE BONNAULT, J. BONNARDEL, J-C. VALLIER, R. MOREAU

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : M. VINCENT, B. JURAND, E. NICOLAS, J-P. COLLE, R. ACHIN, J-P. DAVIN, M. JANIK, N. GARCIA, R. NOUGUIER, A. ROCHAS représenté(e) par R. ACHIN, B. SARRAZIN, C. MOREL, S. BLANC, C. ANTOINE, F. BROUX, B. ROUSTANG

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : A. DE SANTINI, R-M. JOUSSELME, A. ROULET, A. KUENTZ représenté(e) par RM. JOUSSELME, M. BEYNET, E. CLAUZIER, P. GUILLEMAIN, Y. JAUSSAUD, H. BORRELLY

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-B. AILLAUD, F. ALLEGRA, S. AYACHE, R. DIDIER représenté(e) par C. BOUTRON, M. GRENIER, C. BOUTRON, A-B. DEGRIL, J-L. BROCHIER, J. REYNIER, M. GAY-PARA, D. DUGELAY, J-M. ARNAUD représenté(e) par JB. AILLAUD

**Etaient excusés :**

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : F. PINET, J-P. BELLET, C. ACANFORA, J. PUGET, M. TRUC, M. HUBAUD

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : G. CHAPELLE, A. ROCHAS, E. BERDIEL, D. GOSSELIN

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : A. KUENTZ

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-P. TILLY, L. ALLIX, R. DIDIER, M. GUITTARD, J-M. ARNAUD

**Etaient absents :**

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. FRANCOU, A-M. GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI, R. AQUINO, P. SCHIAZZA, G. JULLIEN, R. FREY, J-M. GUEYRAUD, J-P. BRIOULLE

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : F. MARY, A. IVALDY, D. KNOCKAERT, L. SAUVA, C. ROGAZZO, S. DAUBOIN, J-M. BARTHELEMY, J-F. MICHEL, D. ALLUIS, M. BELLON  
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : S. CHAUSSEGROS, C. SAUNIER, F. CESTER, A. MICHEL, B. HODOUL, C. SAUMONT, G. BERNARD  
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : F. LOUCHE, P. ALLEC, M. CŒUR, C. FACHE, R. COSTORIER, R. ODDOU-STEFANINI, C. HUBAUD, P. BIAIS

**Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :**

S. GALLES, chargé de mission en urbanisme,  
P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation,  
L. NIVOU, chargée de mission Transition énergétique.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Bruno SARRAZIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

Monsieur Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte, présente le compte administratif pour l'année 2018, lequel fait apparaître :

	<u>2018</u>	<u>Excédent antérieur</u>	<u>Résultat consolidé 2018</u>
Solde d'investissement =	- 296 665,78 €	395 644,39 €	98 978,61 €
Solde de fonctionnement =	44 570,32 €	55 193,20 €	99 763,52 €
Solde total =	- 252 095,46 €	450 837,59 €	198 742,13 €

Monsieur le Président du Syndicat mixte se retire afin que soit procédé au vote.

M. René MOREAU, 1er Vice-Président du Syndicat mixte et président de séance, constate la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif 2018, et invite l'assemblée délibérante à voter.

**Après prise de connaissance du compte administratif, les membres du conseil syndical approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2018.**

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,  
Benoît ROUSTANG

